



NOMBRE DE DELEGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 75
Présents et représentés à la séance : 48
Date de première convocation : 20/06/2016
Date du complément à la convocation : 23/06/2016
Date de nouvelle convocation :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 5/7/2016

SEANCE DU 30 juin 2016

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR
RELATIVE A LA REALISATION D'UNE ENQUETE DEPLACEMENT VILLE MOYENNE ET
D'UN PLAN DE MOBILITE RURALE**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE TRENTE JUIN

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un SCOT de l'aire gapençaise, s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, 1^{er} Vice-Président et Président par intérim du Syndicat mixte du SCOT.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : G. DANY, L. ACHARD, F. CESTER, R-M. JOUSSELME, A. ROULET, M. BEYNET, P. GUILLEMAIN, Y. JAUSSAUD

Communauté de Communes Buëch Dévoluy : J-F. CONTOZ, J. PUGET, G. JULLIEN, J. BONNARDEL, M. HUBAUD, R. MOREAU

Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : J-P. TILLY, J-B. AILLAUD, S. AYACHE, M. CŒUR, A. GAYDON, R. COSTORIER représenté par M. GAY PARA, R. ODDOU-STEFANINI, M. GAY-PARA, M. RICARD, J-M. ARNAUD représenté par M. RICARD

Communauté de Communes du Champsaur : C. MIOLETTI, J-P. DAVIN, A. GAMBIN, R. NOUGUIER, D. PY, C. ROGAZZO, J-M. BARTHELEMY, B. ROUSTANG

Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon : F. MICHEL, E. CLAUZIER, H. BORRELLY

Communauté de Communes du Haut-Champsaur : J-P. COLLE, B. SARRAZIN, F. BROUX

Communauté de Communes du Valgaudemar : F. MARY, R. ACHIN, C. ANTOINE représenté par B. ROUSTANG

Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : R. DIDIER représenté par C. BOUTRON, M. GRENIER, C. BOUTRON, A-B. DEGRIL, J-L. BROCHIER, C. FACHE, C. HUBAUD représenté par C. FACHE

Etaient excusés :

Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : A. DE SANTINI

Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : R. COSTORIER, J-M. ARNAUD

Communauté de Communes du Valgaudemar : C. PELLISSIER, C. ANTOINE

Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : R. DIDIER, C. HUBAUD

Etaient absents :

Communauté de Communes Buëch Dévoluy : A-M. GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI, P. SCHIAZZA, R. FREY, S. LARD

Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : P. ALLEC, P. BIAIS

Communauté de Communes du Champsaur : M. VINCENT, G. CHAPELLE, P. BRUNEL,
D. KNOCKAERT, J. NOUGUIER, B. ROCHAS, D. GOSSELIN

Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon : S. CHAUSSEGROS, N. WIERZBINSKI,
B. HODOUL, C. SAUMONT, G. BERNARD

Communauté de Communes du Haut Champsaur : J-F. MICHEL

Communauté de Communes du Valgaudemar : J-C. CATELAN, L. SAUVA, G. DEBARGE,
D. ALLUIS, D. ARMAND

Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : P-Y. LOMBARD

Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- E. BOUVIER, chargée de mission au Syndicat mixte du SCoT,
- P. SAUTY, chargé de mission au Syndicat mixte du SCoT,
- M. AYE, assistante comptable auprès du Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Elisabeth CLAUZIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) signé entre le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Pays Gapençais associé au syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise et les EPCI, la Région a :

- arbitré les projets présentés par le territoire Gapençais jugés « éligibles » au CRET
- qualifié les projets considérés comme « structurants » (qui doivent représenter 90% de l'enveloppe du CRET) ou « locaux » (10% de l'enveloppe du CRET).

La clause de revoyure du CRET « Aire Gapençaise » sera débattue lors du COPIL du 12 juillet 2016.

Trois projets du syndicat mixte du SCoT Gapençais ont été qualifiés d'éligibles et structurants au CRET (COPIL du 6 juillet 2015 puis complément en septembre 2015) :

- ✓ Projet « Développer une stratégie territoriale de production d'ENR »
- ✓ Projet « Sobriété foncière dans l'habitat »
- ✓ Projet « Enquête Déplacements Ville Moyenne et Plan de mobilité rurale »

Une demande de subvention pour les deux premiers projets a été déposée par le syndicat mixte du SCoT Gapençais le 04 septembre 2015 à l'antenne de Région PACA.

Depuis le 12 mai 2016, le syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise est lauréat de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Une convention partenariale a été signée entre la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et le Président du syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise.

Le Syndicat mixte, engagé dans la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale, a ainsi obtenu une enveloppe financière pour poursuivre ses actions en faveur d'un urbanisme durable et de la transition énergétique de son territoire dont l'action n°5 qui consiste à réaliser un « schéma des mobilités ».

Ainsi, la présente demande de subvention vise à venir compléter le plan de financement de cette action sur les volets : exploitations complémentaires de l'EDVM, diagnostic complémentaire sur le volet « tourisme ».

Par ailleurs, le volet suivi et animation des études ainsi que la coordination du Plan de mobilité rurale font l'objet d'une demande de financement sur une part fonctionnement au CRET qui sera complétée par une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du CPER (Conseiller en mobilité V1.3. Territorialisation de la transition écologique V1.3.1 Mobilité durable)

Volet « investissement » - Plan de financement

Nature du financement :	TEPCV (Etat) GEREMA CRET (Région)	Financements obtenus le 12 mai 2016 Demande en cours
-------------------------	---	---

EDVM

Plan de financement	Prévisionnel	
TEPCV	108 000 €	Action n°5 TEPCV : préparation et réalisation de l'enquête
CEREMA	21 600 €	AMO et exploitation standard de l'enquête
Région (CRET)	50 000 €	Exploitations complémentaires de l'enquête : exploitations thématiques
Autofinancement	44 900 €	
TOTAL EDVM	224 500 €	

Plan des mobilités rurales

Plan de financement	Prévisionnel	
TEPCV	64 000 €	Action n°5 TEPCV : diagnostic stratégique, orientations et actions planifications
Région (CRET)	20 000 €	Diagnostic complémentaire volet "tourisme"
Autofinancement	21 000 €	
TOTAL Plan des mobilités	105 000 €	

TOTAL	329 500 €	
Montant de l'aide Régionale sollicitée	70 000 €	21% du montant total de l'opération

Volet « fonctionnement » - Plan de financement

Chargé de mission "mobilités" (1 ETP sur 2 ans)

Plan de financement	Prévisionnel
Région	82 400 €
Autofinancement	20 600 €
TOTAL Poste	103 000 €

Aide régionale sollicitée

Localisation	Aire Gapençaise	Aire Gapençaise	Aire Gapençaise
	Etude	Animation	
Coût total d'objectif	329 500 € HT	103 000 € HT	432 000 € HT
Taux de l'intervention Région sollicitée	21%	80 %	35 %
Montant de l'aide régionale sollicitée	70 000 € HT	82 400 € HT	152 400 € HT
Maitre d'ouvrage	SM SCoT Aire Gapençaise	SM SCoT Aire Gapençaise	SM SCoT Aire Gapençaise

Co-financements envisagés

Le syndicat mixte envisage de demander des compléments de subvention sur les lignes de crédits suivantes

- ETAT : « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » ;
- ETAT/Région : CPER conseiller en mobilité
- CEREMA : Assistance à maîtrise d'ouvrage et exploitation standard de l'EDVM
- LEADER : Fiche action n°2 « politique des temps et accessibilité »

Considérant que le syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise est associé au Pays Gapençais dans le cadre de la candidature du territoire Gapençais, signée le 28 mai 2015, au Contrat Régional d'Equilibre Territorial,

Considérant la convention qui régit le CRET,

Les membres du conseil syndical, à 46 votes « pour » et 2 votes « contre » :

- Autorisent le Président du syndicat mixte à formuler une demande de subvention de 70 000 € HT en investissement et de 82 400 € HT en fonctionnement à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur relative au projet « EDVM et Plan de mobilité rurale »,
- Autorisent le Président du syndicat mixte à signer toute pièce administrative, technique ou financière inhérente à cette demande de subvention et son attribution.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Carmine ROGAZZO

